

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Convocation : 10/06/2021

Compte-rendu : 21/06/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le jeudi dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, HENG, DEFOSSE, GOUESBIER C., FERON, RIQUET, SUEUR, MAYOLLE

Absent : MM. FAUCHATRE

Secrétaire de séance : Madame Constance GOUESBIER

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2021 :

Monsieur SUEUR n'est pas en accord avec le Procès-Verbal, pour le sujet « Ramassage des encombrants » Monsieur SUEUR souhaité un ramassage trimestriel. Le vote est donc de 9 voix POUR et une voix CONTRE l'arrêt complet de ramassage des encombrants.

Monsieur SUEUR a remarqué plusieurs petites modifications, quelques virgules,

- Désignation d'un Agent de la Fonction d'Inspection :
 - o La prise en charge de cet agent est comprise
 - o Monsieur SUEUR précise qu'avoir un œil extérieur *présente un réel intérêt*

Le Compte Rendu est validé par le reste de l'assemblée.

1/ Délégation voirie :

Monsieur LOBJOIS ayant démissionné du poste de conseiller municipal, la délégation voirie est désormais disponible.

Depuis la démission de Monsieur LOBJOIS, Monsieur MAYOLLE étant délégué du personnel a pris en charge la voirie, ces deux fonctions étant plus ou moins liées.

Cette délégation demandant beaucoup d'investissement en vue des nombreux travaux faits et à faire. A noter que des projets de zone 30 km/h une réfection des signalisations, un suivi des problèmes de quads sur les différents chemins et voir plus sont prévus.

A savoir que de la prévention au niveau des quads a été faite par Monsieur MAYOLLE et Monsieur FAUCHATRE. Monsieur GOUESBIER est déjà intervenu pour un rappel

Monsieur MAYOLLE, étant très intéressé par le sujet, se propose candidat pour cette délégation.

La candidature de Monsieur MAYOLLE est acceptée à l'unanimité.

2/ Impasse Royon Bourdon :

Ce n'est, à ce jour, plus vraiment une impasse puisqu'on peut entrer et sortir des 2 côtés. Monsieur le Maire précise qu'il faut réfléchir si on la laisse en impasse et donc une seule entrée et une seule sortie, ou si on change l'intitulé de la rue, au risque de devoir payer les changements d'adresse de chaque habitation.

Monsieur SUEUR demande si cela est indispensable de renommer cette rue bien que ce ne soit pas physiquement une impasse ?

Monsieur le Maire se demande si cela est bien au niveau de la sécurité.

Monsieur FERON précise que la rue a été nommé ainsi pour limiter la fréquentation de la rue.

Monsieur MAYOLLE précise qu'il faut vérifier le bon nom sur le cadastre par rapport au nom affiché ainsi que pour d'autres rues de la commune.

La vérification sera faite pour la prochaine réunion.

3/ Modification des Statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme :

- Transfert de compétence de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs au Profit du Syndicat Mixte – Gestion du trait de côte et défense contre la mer

Par Arrêté Préfectoral en date du 12 janvier 2021, le Syndicat Mixte a été reconnu en qualité d'EPAGE. A ce titre, il intervient dans le cadre des compétences que ses EPCI membres lui ont transférées au titre de la GEMAPI, au nom et pour son compte.

Conformément aux dispositions de l'Article L.211-7 5° du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS) va adhérer au Syndicat Mixte pour lui transférer sa compétence en matière de gestion du trait de côte et défense contre la mer.

Le Syndicat Mixte va donc être légitime pour intervenir sur le périmètre des systèmes d'endiguement des « Bas-Champs » et de la « Bresle » et plus généralement, sur les communes de Woignarue, Ault, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly, Mers-les-Bains et Le Tréport. Son périmètre d'intervention sera limité, en partie Sud, en s'arrêtant à la digue Nord de l'entrée du port du Tréport dans le cadre du système d'endiguement de la « Bresle » ainsi que de la gestion du trait de côte.

- Evolution juridique de la régie Destination Baie de Somme : modification de l'article 3 des statuts

Par délibération en date du 30 octobre 2020, le Syndicat Mixte a approuvé le principe de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une Régie à caractère industrielle et commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte précise que la régie est chargée de la gestion et de l'exploitation des équipements et qu'elle est dotée de la seule autonomie financière.

La transformation de la régie nécessite donc une modification de cet article en indiquant qu'elle est désormais dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les Statuts du Syndicat Mixte.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications apportées aux Statuts du Syndicat Mixte

4/ Achat du matériel au Comité des Fêtes :

Suite à la dissolution du Comité des Fêtes, la commune a fait le choix lors de la réunion du 11 février 2021 d'acheter le matériel qui restait au Comité des Fêtes. Le montant total de ce matériel s'élève à 2 441.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette facture et de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

5/ Emprunt :

Lors de l'élaboration du Budget 2021 un besoin de financement de 320 000.00 € pour effectuer les projets sur 2 ans environs. A ce jour, la commune est très peu endettée, l'emprunt sera fait en une seule fois, les taux étant très bas actuellement.

Plusieurs demandes ont été faites à divers établissements bancaires, le seul ayant répondu est le Crédit Agricole qui nous propose :

- Echéances constantes
- Durée : 10 ans
- Taux : 0.60 %
- Echéances Annuelles : 33 065.48 €
- Intérêts cumulés : 10 654.75 €
- Frais de dossier : 0.10 % soit 320.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contracter l'emprunt dans les conditions citées ci-dessus et de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

6/ Effacement de réseaux, impasse des Garennes :

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme présente une convention avec les détails suivants :

- Travaux électriques :
 - Montant total des travaux : 37 459.36 €
 - Montant à la charge de la commune : 17 306.22 €
- Travaux d'éclairage :
 - Montant total des travaux : 25 577.38 €
 - Montant à la charge de la commune : 16 111.74 €
- Installation de communications électroniques
 - Montant total des travaux : 13 967.19 €
 - Montant à la charge de la commune : 7 039.46 €

Montant total des travaux : 77 003.93 €

Montant total à la charge de la commune : 40 457.42 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la convention aux montants indiqués ci-dessus et de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

Une convention a été signée lors du précédent mandat pour effectuer l'effacement de réseaux chemin des Garennes au niveau du Parc. Ces travaux allaient jusqu'à l'impasse Royon Julia. Il se trouve qu'il ne restera que quelques candélabres à raccorder (3 ou 4). Monsieur le Maire propose de finir cette partie. L'assemblée est d'accord un avenant sera demandé.

Pour faire plus d'économie et renforcer notre projet sur l'environnement, une étude a été demandé pour passer toutes les lampes d'éclairage public en led.

Le montant de ces travaux sera de 213 436.00 €. La FDE prendra en charge 78 998.00 €, le Département pourrait accorder une aide de 50 000.00 € et restera à la charge de la commune la somme de 84 438.00 €. Les lampes leds éclairent plus et consomment moins, une économie serait réalisée.

7/ Détermination du taux de promotion d'avancement de grade :

Monsieur le Maire propose de déterminer le taux de promotion d'avancement de grade de 100 % pour la filière administrative et technique de catégorie C.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 100 % et de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

8/ Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de catégorie C, de créer l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, en vu de l'avancement de grade de la secrétaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit,

- créer un emploi permanent à temps non complet de 19 heures d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- supprimer l'emploi permanent à temps non complet de 19 heures d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

9/ Candidature agent technique :

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu 9 candidatures, dont 2 personnes habitant la commune de Saint-Quentin-en-tourmont, Monsieur LOBJOIS et Monsieur BEGUIN. Monsieur LOBJOIS était prioritaire à ce poste, son profil correspondant parfaitement, habitants la commune depuis toujours, connait très bien le territoire et les 3 mois passés aux services de la commune confirme ce choix.

Monsieur le Maire informe que Monsieur BIGET, ancien agent communal, travaille 2 jours par semaine pour la commune en tant qu'auto-entrepreneur. Cet appui a permis d'entretenir et d'améliorer le village, peinture, fleurissement, ...

10/ Mobilier extérieur :

Des bancs, tables et poubelles sont prévus à changer ou ajouter pour l'accueil des personnes de passages.

2 devis sont présentés :

L'atelier d'Alex de Quend (Personne à Mobilité Réduite) et MARCANTERRA de Saint-Quentin-en-Tourmont.

Atelier D'Alex : prix unitaire 1 table : 450.00 €

Prix unitaire 1 banc : 410.00 €

Marcanterra : prix unitaire 1 table : 637.00 € H.T. soit 764.40 € T.T.C.

Prix unitaire 1 banc : 343.00 € H.T. soit 411.60 € T.T.C.

Prix unitaire des poubelles triples pour tri sélectif : 1 246.00 € H.T. soit 1 495.20 €

T.T.C.

Prix unitaire signalétique pour poubelles tri sélectif : 79.80 € soi 95.76 € T.T.C.

Monsieur SUEUR propose de prendre les poubelles de tri à l'entreprise MARCANTERRA qui est la seule à le faire.

Monsieur MAYOLLE précise qu'une somme a été prévue au budget 2021 pour la signalétique, ce projet nécessitant un travail en amont très important ne sera pas réalisé cette année, cette somme peut être utilisée pour le mobilier urbain.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- acheter 2 tables et 2 bancs à l'Atelier d'Alexandre
- acheter 4 poubelles triples de tri sélectif ainsi que la signalétique à MARCANTERRA
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

11/ Affichage Numérique :

Un projet a été réfléchi pour l'installation d'un panneau d'informations à installer au niveau du carrefour du Bout des Crocs.

La société Lumiplan est venue sur place pour étudier la faisabilité de ce projet. En sachant que des contraintes nous sont imposées du fait de la réserve naturelle (luminosité nuisible pour les oiseaux). L'emplacement a été accepté par l'assemblée.

Le panneau est garanti 24 mois. Afin d'étudier le sujet, le dossier sera envoyé à l'ensemble des conseillers.

Le délai d'installation d'un tel panneau est de 6 semaines.

Le budget à prévoir serait de 9 000 € pour le panneau, auquel il faudra ajouter 240 € par an pour l'abonnement 4G et 15 € par mois pour l'application, les personnes qui se connectent une fois recevront les annonces même lorsqu'elles ne seront plus sur la commune.

L'ensemble du conseil est d'accord pour l'installation de ce panneau.

Prévoir pour la suite qui s'occupe des annonces à y afficher.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre présentée de Lumiplan et de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

12/ Bureau de vote :

08h00 – 10h30 :

- Bruno FERON – Didier CHARTIER – Constance GOUESBIER – Francis GOUESBIER

10h30 – 13h00 :

- Georges DEFOSSE – Dominique COCQUET – Christine COCQUET – Bernard CARON

13h00 – 15h30 :

- François SUEUR – Thierry MAYOLLE – Mathieu SLOWACK – Martial MENNECART

15h30 – 18h00 :

- Sylvie HENG – Sébastien LOBJOIS – Isabelle LOBJOIS – Francis GOUESBIER

13/ Questions diverses :

Monsieur GOUESBIER :

- M. CHAPRON a envoyé un courrier concernant son association handisport équestre dont le siège est désormais situé sur la commune. Il demande s'il serait possible de créer un comité de travail concernant les problématiques liées à l'activité équestre. Une réunion « extra municipale ».
 - o Pourquoi pas, mais beaucoup de sujets n'ont pas de solutions simples, c'est pourquoi ce sont des sujets à traiter sérieusement et calmement.
 - o Monsieur SUEUR : certaines questions dépassent les capacités de la commune. La charte de la réserve naturelle va être réécrite entièrement.
 - o Monsieur COCQUET : précise qu'il faut aider les cavaliers à prendre les bons itinéraires par de la signalétique et de l'amélioration des voies douces. Il faut d'abord étudier les problèmes en interne avant de vouloir régler ces problèmes avec les habitants.
- Monsieur CATTEAU a envoyé un courrier pour demander 2 panneaux, 1 miroir et 1 sortie de véhicule. Sa propriété se trouve dans le virage et c'est très dangereux.
 - o Ce virage est le plus dangereux de la commune. Prévoir l'achat des panneaux.
- Hier soir avait lieu une réunion intéressante sur l'atlas paysager exposé par une personne du PNR. Le prochain rendez-vous aura lieu le 7 juillet 2021.

Monsieur GOUESBIER : (suite)

- Après avoir entendu plusieurs fois cette rumeur, je précise que Monsieur MAYOLLE n'a pas l'intention d'acheter le chemin de ROME ni même que la commune a l'intention de le vendre
- Pour le site de la commune, début septembre on décidera si quelqu'un peut s'investir vraiment ou passer par un prestataire.
- L'entreprise TECHNIBOIS a posé le plancher sous la cloche, le travail est très bien fait
- Le jury pour le Ville et Village Fleuri est passé, apparemment surpris de notre travail et notre volonté.

Monsieur FERON :

- Monsieur GENDERA se plain de la mauvaise herbe dans le terrain à côté de sa propriété. Souhaite demander au propriétaire de tondre
 - o Madame HENG se propose de faire la demande aux nouveaux propriétaires.
- Il y a un trou dans la chaussée devant la maison de mes parents (rue Royon Bourdon) et très creux en dessous
 - o Monsieur le Maire prévoit de le reboucher
- Il y a une maison où les cartons ne sont pas ramassés
 - o Des containers sont à disposition des habitants sur la commune.

Monsieur MAYOLLE :

- Pour éviter les tranchés dans le macadam et avoir un raccord mal fait à chaque fois, il serait bien de préciser dans les arrêtés accordant les travaux de faire la traversée par un fonçage.
 - o Monsieur le Maire est d'accord et cette remarque sera précisée sur les arrêtés demandés à l'avenir.

Monsieur DEFOSSE :

- On ne voit plus les fossés entre le pont après Monsieur DEVISME et la route qui repart vers le centre équestre.
 - o Monsieur le Maire précise que c'était prévu en sachant que cette route départementale.
- A la déchetterie de Rue, ils ont refusé de prendre des bidons. Ils ont demandé de les faire recycler par le fournisseur. Comment faire dans ce cas ?
 - o Selon les personnes en poste aux déchetteries, elles sont plus ou moins compréhensibles.

Monsieur SUEUR :

- Les restrictions sanitaires sont levées, est-il possible d'organiser une réunion publique sur la piste cyclable ?
 - o Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore toutes les réponses
- Il y a encore des feux le week-end. Pas gênant si ce n'est que des branchages mais désagréable s'il y a du plastique qui est brûlé. Il faut rappeler aux habitants que le feu est interdit.
- Faire le point sur les chemins utilisables et les chemins privés.
 - o Monsieur le Maire propose de faire l'inventaire sur les chemins communaux.
- Sur le sentier des Bergers, certains avaient commencé à déposer des déchets verts mais ils ont arrêté.
- Dans le sentier des Bergers il faudrait faucher jusqu'au petit pont ensuite pas très utile.
 - o Monsieur le Maire répond que c'est prévu mais attend de le faire pour faciliter les travaux de réfection à venir.
- Monsieur MALBRANQUE se plaint des fossés non nettoyés derrière chez lui et son terrain se trouve très humide.
- Un dimanche il y a eu beaucoup de poubelles déposées sur le parking de l'ancienne poissonnerie
 - o Monsieur le Maire répond : Madame LEDOUX a déménagé ce week-end là et a sorti les poubelles avant de partir. Elle est même venue nous prévenir de son départ chez son fils et remercier la commune.

Séance levée à 21 heures 30

